

FICHE DE POSTE N°1 MCFA-14 ATR-APV

Intitulé du poste : *Maître de Conférence Associé des ENSA*

Catégorie statutaire : A

Corps : *Maître de Conférence Associé des ENSA (MCFA)*

Temps: **Mi-temps (160h), 1 an**

Groupe de disciplines : *ATR-APV*

Disciplines : *Arts plastiques*

Domaine(s) Fonctionnel(s) : *Enseignement supérieur*

Emploi(s) Type :

Enseignant praticien du supérieur DDAO - RCH03A

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Paris- la Villette

Adresse : **144, avenue de Flandre - 75019 Paris**

Missions et activités principales

Groupe de Disciplines : *ATR-APV*

Discipline : *Arts plastiques*

Charges pédagogiques :

- Enseignements à assurer par cycle de formation (1er, 2ème,3ème cycles ou autre diplôme ...), nombre d'heures et modes pédagogiques correspondants ;

Le candidat aura à prendre en charge la formation plastique dans le cycle Licence.

— un semestre de cours de 1^{er} année de licence. (*Pratiques plastique, 54h*)

— deux semestres de cours de 2^e année de licence. (*Perception et Langage Plastique, 39 & 42h*)

— la participation à la semaine transversale de 2^e année (21h)

Au sein des cours de *Pratiques plastiques (L1)* et *Perception et Langage Plastique (L2)*, il s'attachera à travailler avec les étudiants :

— Un apprentissage du regard et de la spatialisation, dans des expérimentations mettant en place la possibilité d'appréhender différents médiums autour du dessin qui constituera le médium central de cet enseignement en licence.

L'enseignant s'attachera à amener l'étudiant à considérer le dessin non pas comme un simple moyen pour une fin, mais comme un outil de réflexion, transformant ainsi l'acquisition d'un savoir-faire en un savoir-penser. Plaçant l'ambition et l'utilité de ce médium au-delà d'un simple outil de retranscription des formes, les exercices permettront aux étudiants de se constituer un langage propre et qui leur permettra de questionner leur manière de voir, d'appréhender et de retranscrire le monde.

— La prise de conscience de l'espace et la mise en question de sa perception au travers d'outils pratiques et conceptuels - l'espace étant entendu entre autres dans ses dimensions physiques, formelles ou sensibles, mais aussi dans ses potentiels narratifs ou réflexifs. La confrontation des étudiants aux exercices proposés devra favoriser l'expérimentation et la mise à l'épreuve de leur perception, de leur rapport à l'environnement.

— La mise en perspective des questionnements abordés par une ouverture aux démarches artistiques historiques et contemporaines. Alors que l'Art travaille de plus en plus avec l'espace social, dans une discussion avec les états du monde contemporain, les cours proposés reflèteront cette connexion et serviront à l'étudiant de plateforme pour une ouverture vers d'autres territoires.

— Autres tâches : participation à la sélection des primo-entrants, suivi des stages, coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école, participation aux jurys (PFE, HMNOP).

Ce poste est à pourvoir pour une durée d'un an non renouvelable.

Compétences principales mises en œuvre :**Compétences techniques :****Titres ou diplômes requis :**

Doctorat ou diplômes admis en équivalence.

A défaut, titres, qualifications ou travaux admis en dispense.

(voir conditions de recrutement des Maîtres de Conférences Associés).

Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :

Titres ou diplômes souhaités :

Formation artistique en Ecole des Beaux-Arts : DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) ou formation supérieure en Arts Plastiques équivalente (Ecole Nationale des Arts Décoratifs...).

Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)

Le candidat devra impérativement justifier d'une activité d'artiste impliqué dans le champ de l'art contemporain (expositions, publications...) dans lequel il sait puiser les questionnements et provoquer l'ouverture des champs de réflexions nécessaires au travail de transmission et de formation auprès des étudiants.

Il devra se prévaloir d'une connaissance approfondie de l'Art, savoir en communiquer une culture vivante et susciter un appétit d'exploration et d'expérimentation.

Le candidat devra avoir acquis une expérience pédagogique confirmée au sein d'une école d'architecture ou d'autres structures d'enseignement artistique supérieur.

Dans son expérience d'enseignant, il aura démontré sa capacité, à travers des approches diversifiées, à développer chez l'étudiant une lecture sensible et critique de l'espace, la maîtrise des moyens de le retranscrire et de le penser, ainsi qu'à entreprendre avec eux des expérimentations s'inscrivant dans une pratique plastique contemporaine en complément des techniques conventionnelles de représentation propres au métier d'architecte.

Savoir-être (compétences comportementales) :

Le candidat aura montré son aptitude à la communication et à la confrontation collective de ses travaux d'enseignant ainsi que sa disponibilité et son intérêt pour le partage collégial et interdisciplinaire des questions pédagogiques, des tâches administratives, d'organisation et de réflexion menées au sein du champ et en relation avec les autres disciplines.

Environnement professionnel :**Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

L'ENSA de Paris La Villette forme des architectes dans le cadre des cursus mis en place par la réforme LMD, tout en veillant à ce que l'enseignement dispensé soit à la fois professionnel et supérieur, en intégrant des approches pluridisciplinaires, une ouverture sur le monde et une formation bi-cursus ingénieur-architecte / architecte-ingénieur. Les formations qu'elle propose s'appuient pour partie sur les travaux de recherche développés dans le cadre de son département recherche qui regroupe six équipes pluridisciplinaires et s'ouvrent sur diverses formations post Master qualifiantes : formation à l'HMONP, préparation au concours d'AUE, formations à des DPEA, formation à un DSA et formations doctorales.

L'ENSAPLV est la plus importante école par le nombre de ses effectifs, avec 2300 étudiants, 76 administratifs, 250 enseignants (titulaires et contractuels) et environ 200 vacataires.

L'enseignement y revêt diverses caractéristiques :

1/ il y est transdisciplinaire : tout en ayant pour centre l'apprentissage du projet architectural, urbain et de paysage, les enseignements dits « pour l'architecture » sont à la fois présents dans cet apprentissage et non subordonnés à lui afin de se situer au niveau universitaire le plus élevé ; depuis sa fondation, l'ENSAPLV favorise la coprésence de nombreuses disciplines dont elle encourage le travail conjoint autour de l'exercice du projet ;

2/ il est dispensé dans des cours, des groupes de projet, des TP et des TD ;

3/ il s'emploie à couvrir et à précéder la demande sociale concernant l'aménagement de l'espace architectural, des paysages et du territoire ;

4/ il se veut divers et non inféodé à telle ou telle doctrine ;

5/ il cherche en permanence à se réorienter en se confrontant à d'autres disciplines et d'autres pratiques artistiques, sociales, etc ;

6/ il propose une progressivité dans le 1^{er} cycle Licence, une large autonomie de choix aux étudiants dans le 2^e cycle Master à travers l'existence de six thèmes d'approfondissement, et la possibilité de poursuivre au sein de l'Ecole une HMONP, un doctorat ou des enseignements spécialisés (DSA, DPEA) ;

7/ il est dispensé par des enseignants titulaires et contractuels à qui il est demandé d'enseigner simultanément dans les 1^{er} cycle Licence et 2^e cycle Master ;

8/ il se place dans une perspective internationale : mobilités étudiante et enseignante dans 99 écoles dans le monde ; participation à des ateliers internationaux ponctuels ou intégrés au cursus et à des programmes financés par l'Europe.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

Plus de soixante chercheurs et une quarantaine de doctorants se répartissent dans 6 unités de recherche intégrées à des UMR CNRS :

- l'équipe Architecture, Milieu et Paysage (AMP – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Philosophie, Architecture et Urbain (GERPHAU – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Architecture Anthropologie (LAA – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Espaces Travail (LET – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception (MAACC- UMR MAP 3495) ;
- l'équipe Architecture, Histoire, techniques, Territoires, environnements et patrimoines (AHTTEP - UMR AUSSER 3329).

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

L'enseignement des arts plastiques est une composante historiquement forte de l'ENSAPLV. En tant que laboratoire de la perception et du dire, cette discipline se fonde sur le potentiel interrogatif et discursif de l'art. La mise en œuvre de son vocabulaire concret et conceptuel, de sa puissance d'évocation narrative, sociologique, poétique ou encore politique, participe ainsi de l'élaboration, chez l'étudiant, d'une pensée autonome et singulière de l'architecture dans ses multiples domaines de compétence, du décor à l'habitat, de la ville au paysage.

Plus qu'un apprentissage de techniques et loin d'être un enseignement placé sous le signe des arts appliqués, les cours d'Arts Plastiques au sein de l'ENSAPLV offrent aux étudiants la possibilité de développer, au travers d'expérimentations et de mises en situation, un langage qui leur soit propre et leur permette de questionner leur manière de voir, d'appréhender et de retranscrire le monde. Ces cours délivrent un apprentissage du regard dans les deux sens du terme: voir et déterminer son propre point de vue.

En accord avec l'idée que les médiums abordés outrepassent de simples techniques de représentation, le contenu des cours traduit le côté hybride, réflexif et non normatif des pratiques artistiques. S'il en va bien sûr de l'acquisition d'outils, le potentiel interrogatif de l'Art en est une constituante fondamentale. Ainsi, cet enseignement se doit d'en éclairer le caractère productif en effets secondaires, réflexions, échos, avec les autres disciplines et face au monde, dans la pratique du projet. Aussi, l'enseignement des Arts Plastiques est une discipline qui travaille depuis la création de notre école dans la complémentarité et en relation avec les autres champs, dans une idée de laboratoire de la perception.

L'enseignement des arts plastiques représente un volume horaire important dans le cursus, avec la présence systématique d'une demi-journée d'enseignement sur les quatre semestres de première et deuxième année. En troisième année, le cours se déroule sur une journée complète sur un semestre seulement, en alternance par demi-promotion avec les enseignements d'informatique et de langue. Cette modalité facilite le développement d'un travail d'atelier approfondi.

Dans le deuxième cycle, cet enseignement prend place au sein des unités de séminaire et de projet ainsi que dans certains cours intensifs, participant par là-même au contexte pluridisciplinaire de l'enseignement de l'architecture au sein de l'ENSAPLV.

24 enseignants, dont 15 titulaires, 6 associés et 3 vacataires assurent l'enseignement des Arts Plastiques au sein de l'ENSAPLV en 2020-21

Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école

Liaisons fonctionnelles : Direction des études

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Constitution du dossier : notes d'intentions pédagogiques en regard des charges de cours (voir ci-dessus), sélection de réalisations artistiques personnelles en relation avec un enseignement en école d'architecture, expériences d'enseignement s'il y a lieu.

Composition du dossier de candidature

Le contenu du dossier de candidature est précisé sur la plate-forme démarches simplifiées

CALENDRIER

- Date limite de réception des candidatures : **Vendredi 9 juillet 2021 23h59**
- Les candidats invités à l'entretien seront avertis par téléphone ou par mail au plus tard le : 16 juillet 2021
- Audition des candidats par la commission de recrutement prévue entre le : 21 et 23 juillet 2021 (sous réserve de modifications)

Envois des candidatures :

Dépôt des candidatures sur la plate-forme Démarches simplifiées

Lien internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ensaplv-2021-07-recrutement-mcfassocies>

Aucune candidature ne sera acceptée hors la plate-forme Démarches simplifiées

Date de mise à jour de la fiche de poste : juillet 2020

CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES MAÎTRES DE CONFÉRENCE ASSOCIÉS **(Décret n°2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture)**

PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS À TEMPS PLEIN

Art. 1er. – Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

- 1- Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;
- 2- Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;
- 3- Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS À MI-TEMPS

Art. 7. – Des personnalités françaises ou étrangères peuvent être recrutées dans les écoles nationales supérieures d'architecture en qualité de professeur ou de maître de conférences associé à mi-temps, lorsqu'elles remplissent l'une des conditions fixées à l'article 1er et exercent une activité professionnelle principale hors enseignement.